

**Lisez les instructions au verso avant de remplir le présent formulaire.**

Veuillez envoyer le formulaire par télécopieur au 418 528-2446.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DU TRAVAILLEUR			
NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE		PRÉNOM	NUMÉRO D'IDENTIFICATION (I.D. CLIENT DE CIC)
DATE DE NAISSANCE ANNÉE    MOIS    JOUR		SEXE MASCULIN <input type="checkbox"/> FÉMININ <input type="checkbox"/>	NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE (SI CONNU)
			NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (SI DISPONIBLE)

2. RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION DU TRAVAILLEUR			
DATE D'ARRIVÉE AU QUÉBEC ANNÉE    MOIS    JOUR		PERMIS DÉLIVRÉ LE ANNÉE    MOIS    JOUR	DATE D'EXPIRATION ANNÉE    MOIS    JOUR
			DATE ANTÉRIEURE DE DÉPART DU QUÉBEC ANNÉE    MOIS    JOUR
BRÈVE DESCRIPTION DE LA TÂCHE PRINCIPALE DU TRAVAILLEUR			PAYS DE PROVENANCE

3. INFORMATIONS INDIQUÉES SUR LE PERMIS DE TRAVAIL (obligatoire)	
EMPLOYEUR	GENRE DE CAS
PROFESSION	EMPLACEMENT DE L'EMPLOI

4. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'EMPLOYEUR			
NOM DE L'ENTREPRISE			
NUMÉRO	RUE		
VILLE, VILLAGE OU MUNICIPALITÉ		PROVINCE <b>QUÉBEC</b>	CODE POSTAL
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE IND. RÉG.	NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR IND. RÉG.	NUMÉRO DE CELLULAIRE IND. RÉG.	
NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES		TYPE DE PRODUCTION	

5. PROCURATION (facultatif)	
Je soussigné(e) _____ désigne _____	_____
NOM ET PRÉNOM DE L'EMPLOYÉ(E)	NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE
et _____	pour me représenter auprès de la Régie de l'assurance maladie
NOM ET PRÉNOM DE LA DEUXIÈME PERSONNE DÉSIGNÉE (FACULTATIF)	
du Québec et transmettre à cette dernière tout renseignement et tout document nécessaires afin qu'elle traite la délivrance de ma carte d'assurance maladie (y compris mon inscription, les modifications à mon inscription et le remplacement de ma carte) jusqu'à la fin de l'emploi.	
_____	_____
SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ(E)	DATE (ANNÉE/MOIS/JOUR)

# Instructions

## PERSONNES VISÉES

Ce formulaire de préinscription doit être rempli seulement pour un travailleur agricole saisonnier.

### Rappel des différents volets d'emploi en agriculture selon les critères d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

#### – Agriculture primaire :

L'agriculture primaire est définie comme un travail effectué dans les limites d'une ferme, d'une pépinière ou d'une serre. Elle implique :

- l'utilisation de machinerie agricole;
- l'hébergement, les soins, la reproduction, l'hygiène ou d'autres activités liées à l'entretien des animaux – autres que les poissons – visant l'obtention de produits animaux pour leur commercialisation, de même que les activités liées à la collecte, à la manutention et à l'évaluation de ces produits;
- la plantation, l'entretien, la récolte ou la préparation des cultures, des arbres, du gazon de placage ou d'autres plantes pour leur commercialisation.

– **Liste des secteurs d'agriculture primaire** : produits apicoles, fruits, légumes (y compris la mise en conserve ou la transformation sur les lieux de la ferme), fleurs, arbres de Noël, serres ou pépinières, gazonnières, tabac, bovins, produits laitiers, canards, chevaux, visons, volaille, moutons et porcs.

#### – Professions peu spécialisées – secteur agricole :

Dans le secteur agricole, les professions peu spécialisées les plus fréquentes sont les suivantes : aménagement paysager, attrapeur de poulets, manœuvre d'emballage, manœuvre d'aliments, manœuvre de boisson et acériculteur.

## SECTIONS

### 1. Renseignements sur l'identité du travailleur

- Le nom et le prénom doivent être écrits exactement comme ils sont indiqués sur le permis de travail délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Le numéro d'identification correspond à la mention « ID client » apparaissant sur le permis de travail.

### 2. Renseignements nécessaires à l'inscription du travailleur (obligatoire)

- La tâche principale du travailleur est décrite dans l'*Étude d'impact sur le marché du travail* (EIMT).
- À l'aide du menu déroulant, sélectionnez le pays de provenance qui figure sur le permis de travail.

### 3. Informations indiquées sur le permis de travail (obligatoire)

- L'employeur, le genre de cas, la profession et l'emplacement de l'emploi doivent être écrits exactement comme ils figurent sur le permis de travail.
- À l'aide du menu déroulant, sélectionnez le genre de cas et la profession ou inscrivez-les directement dans le champ.

### 4. Renseignements sur l'identité de l'employeur

L'adresse complète indiquée doit être celle du lieu physique de l'entreprise. Une case postale ne peut pas être inscrite en tant qu'adresse.

### 5. Procuration (facultatif)

La procuration est valide jusqu'au dernier jour de travail chez l'employeur identifié sur le formulaire. La ou les personnes désignées seront les seules autorisées à communiquer avec la Régie au nom du travailleur. Cette section n'est pas obligatoire. Toutefois, pour toute communication d'information au nom du travailleur, une procuration doit être fournie.

## TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Le formulaire de préinscription doit être télécopié au 418 528-2446. Vous pouvez télécopier plusieurs formulaires à la fois.

**Ne transmettez aucun document avec le formulaire de préinscription.**

À la réception du formulaire de préinscription, la Régie vous fera parvenir le formulaire d'inscription menant à l'obtention de la carte d'assurance maladie. Vous devrez alors fournir tous les documents complémentaires indiqués sur le formulaire.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire seront utilisés pour évaluer votre admissibilité au régime d'assurance maladie. Veuillez noter que l'omission de fournir tous les renseignements requis pourra entraîner du retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Vos renseignements seront traités confidentiellement et seuls les membres du personnel ayant qualité pour les recevoir pourront y accéder. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les renseignements que détient la Régie à votre sujet et, le cas échéant, les faire rectifier, conformément à la Loi sur l'assurance maladie (RLRQ, chap. A-29) et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chap. A-2.1).